

2025 DFPE 76 Subvention (180 354 euros) et avenant n° 1 à l'association « CEREP » (Centre de réadaptation psychothérapique) (9e) pour la crèche située 12-14 rue Carlos Fuentes (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 19 au 22 novembre 2024, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association « CEREP », située 31 rue du Faubourg Poissonnière (9^e), relative au fonctionnement de son établissement d'accueil du jeune enfant situé 12-14 rue Carlos Fuentes (14e). La capacité d'accueil totale est de 25 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2027. Elle insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2025, il est proposé de signer un avenant n° 1 à cette convention, qui fixe :

- La subvention municipale pour l'année 2025 ;
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un accueil optimal en terme de présence des enfants au regard de la capacité d'accueil de l'établissement dans un souci de bonne gestion et dans le respect de la qualité d'accueil et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Compte tenu du cout moyen à la place de l'association calculé pour 2025, il est proposé de fixer la subvention 2025 à 180 354 euros. Le budget présenté par l'association est annexé à l'avenant.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité de l'établissement concerné.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association « CEREP » l'avenant à la convention, ci-joint, qui fixe la subvention à 180 354 euros au profit de l'établissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris